



VILLE DE MELUN

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 25 JUIN 2015 COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 19 juin 2015 s'est réuni le jeudi 25 juin 2015, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Gérard MILLET, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

Monsieur Gérard MILLET, **Maire**

Monsieur Louis VOGEL, Madame Marie-Hélène GRANGE (à partir du point n° 3), Monsieur Kadir MEBAREK (du point n° 1 au point n° 28 inclus), Madame Patricia ASTRUC-GAVALDA, Monsieur Noël BOURSIN, Madame Renée WOJEIK, Madame Brigitte TIXIER, Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ, Madame Ségolène DURAND, **Adjoint**

Monsieur Xavier LUCIANI, Monsieur Jean-Claude COULLEAU, Monsieur Gérard PILLET, Madame Marie-Rose RAVIER, Madame Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Monsieur Henri MELLIER, Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA, Madame Jocelyne LANGMANN, Madame Catherine STENTELAIRE, Madame Corinne AUBANEL, Madame Chrystelle MAROSZ, Madame Valérie VERNIN (à partir du point n° 10), Monsieur Claude BOURQUARD, Monsieur Baytir THIAW, Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO (à partir du point n° 3), Madame Djamila SMAALI PAILLE (du point n° 1 au point n° 9 inclus), Monsieur Thomas GUYARD, Madame Marine GAIGNARD, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES:

Madame Marie-Hélène GRANGE (points n° 1 et n° 2), Madame Valérie VERNIN (du point n° 1 au point n° 9 inclus), Madame Alexandra DUVERNE, Madame Bénédicte MONVILLE DE CECCO (points n° 1 et 2), Monsieur Anthony LEMOND (à partir du point n° 29)

ABSENTS REPRESENTES :

Monsieur Romaric MOYON a donné pouvoir à Monsieur Louis VOGEL, Monsieur Anthony LEMOND a donné pouvoir à Monsieur Kadir MEBAREK (jusqu'au point n° 28 inclus), Madame Josette CHABANE a donné pouvoir à Madame Andrianasolo RAKOTOMANANA, Monsieur Didier GUISY a donné pouvoir à Madame Ségolène DURAND, Monsieur Mourad SALAH a donné pouvoir à Monsieur Jean-Pierre RODRIGUEZ, Monsieur Mohammed HADBI a donné pouvoir à Monsieur Henri MELLIER, Monsieur Mohamed MOKEDDEM a donné pouvoir à Madame Chrystelle MAROSZ, Monsieur Kadir MEBAREK a donné pouvoir

à Monsieur Gérard MILLET (à partir du point n° 29), Monsieur Thierry BRISSON a donné pouvoir à Madame Marine GAIGNARD, Monsieur François KALFON a donné pouvoir à Monsieur Baytir THIAW (du point n° 1 au point n° 9 inclus), Madame Farida ATIGUI a donné pouvoir à Monsieur Thomas GUYARD, Madame Djamila SMAALI PAILLE a donné pouvoir à Monsieur François KALFON (à partir du point n° 10).

SECRETAIRE :

Monsieur Gérard PILLET

Le Conseil Municipal a :

- ✓ Désigné Monsieur Gérard PILLET en qualité de Secrétaire de séance.
- ✓ Pris acte du Compte-rendu des Décisions du Maire et des Marchés.
- ✓ Approuvé le Contrat de Ville ainsi que le Protocole de Préfiguration concernant le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.
- ✓ Décidé de se prononcer favorablement sur le projet d'extension du périmètre de la CAMVS et approuvé le périmètre résultant de l'Arrêté Préfectoral du 28 mai 2015.
- ✓ Autorisé le déclassement d'emprises du domaine public communal situées rue Gabriel Houdart, d'une superficie de 2211 m² environ, dans le cadre de la restructuration globale du Plateau de Corbeil.
- ✓ Autorisé la cession du terrain sis 93 rue des Trois Moulins à Melun, cadastré AM n° 71, à la Société FL PATRIMOINE, pour un montant de 155 000 €.
- ✓ Arrêté le Compte Administratif 2014 présenté par le Maire, arrêté les résultats de l'exercice 2014, pris acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières annexé au Compte Administratif 2014 et déclaré toutes les opérations de l'exercice 2014 définitivement closes.
- ✓ Arrêté le Compte de Gestion 2014 dressé par le Trésorier Principal, visé par l'Ordonnateur et déclaré que celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ✓ Pris acte du résultat de clôture du Budget de la Ville de l'exercice 2014 et affecté le résultat de la section de fonctionnement.
- ✓ Voté le Budget Supplémentaire de l'exercice 2015 équilibré en sections de fonctionnement et d'investissement pour un montant de 24 357 815,86 €, précisé que le Budget est voté au niveau du chapitre, par nature, avec présentation croisée par fonction pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre et chapitres « opérations d'équipement » pour la section d'investissement. Autorisé Monsieur le Maire à verser les subventions détaillées en annexe au document budgétaire.

- ✓ Décidé de contracter auprès de la Caisse d'Épargne, une ouverture de crédits de trésorerie d'un montant maximum de 3 000 000 €.
- ✓ Accepté le legs fait à la commune de Melun par Mademoiselle Odette, Madeleine SCHERMACK aux charges clauses et conditions énoncées dans son testament en date du 18 septembre 2014.
- ✓ Approuvé la convention de partenariat entre la Ville de MELUN et la Société TRAQUEUR relative à l'amélioration de la lutte contre la délinquance.
- ✓ Approuvé les termes de l'Avenant n° 21, relatif à la modification des conditions de stationnement en Zone Rouge, la mise en place de nouveaux horodateurs et la mise en œuvre d'un service de paiement par carte bancaire dématérialisé et autorisé le Maire à le signer.
- ✓ Approuvé la convention entre le Club d'Aviron de l'USM et la Ville de MELUN pour l'acquisition d'un bateau.
- ✓ Autorisé le Maire à signer l'avenant « Accès au portail CAF - Partenaires » pour l'établissement d'accueil collectif « Les Dauphins ».
- ✓ Autorisé le Maire à signer l'avenant « Accès au portail CAF - Partenaires » pour l'établissement d'accueil familial « Les Lutins ».
- ✓ Autorisé le Maire à signer l'avenant « Accès au portail CAF - Partenaires » pour l'établissement d'accueil collectif « Les Poussinets - Loupiots ».
- ✓ Autorisé le Maire à signer l'avenant « Accès au portail CAF - Partenaires » pour l'établissement d'accueil collectif « La Coccinelle ».
- ✓ Autorisé le Maire à signer l'avenant « Accès au portail CAF partenaires » pour le multi accueil «Les Bouts d'Choux ».
- ✓ Autorisé le Maire à signer un avenant « Accès au portail CAF prestataires» pour l'établissement d'accueil collectif «Les Oursons».
- ✓ Autorisé la Maire à signer un avenant « accès au portail CAF partenaires » pour le multi accueil «Les Bouts d'Choux ».
- ✓ Autorisé le Maire à signer un avenant « Accès au portail CAF partenaires » pour l'établissement d'accueil collectif « Les Bambins ».
- ✓ Approuvé le renouvellement de la convention passée avec les Jeunesses Musicales de France et autorisé le Maire à la signer.
- ✓ Approuvé les tarifs 2015/2016 pour la participation des familles au Conservatoire à rayonnement communal de musique et de danse «Les Deux Muses».

- ✓ Sollicité l'Etat, pour le réseau des Médiathèques municipales, pour l'octroi et le versement de deux subventions d'un montant aussi haut que possible.
- ✓ Approuvé la dénomination pour l'école élémentaire Almont 1 : «Ecole Suzanne MASSON ».
- ✓ Approuvé la dénomination pour l'école élémentaire Almont 2 : «Ecole Paul CEZANNE».
- ✓ Fixé les tarifs de la restauration scolaire pour l'année scolaire 2015/2016 et décidé de fixer un tarif spécifique applicable aux familles qui n'auraient pas constitué de dossier pour le calcul de leur quotient familial.
- ✓ Fixé le nouveau tarif des garderies pré-scolaires dans les écoles maternelles applicable pour l'année scolaire 2015/2016.
- ✓ Fixé les tarifs des garderies post-scolaires des écoles maternelles pour l'année scolaire 2015/2016.
- ✓ Fixé les tarifs des études surveillées pour l'année scolaire 2015/2016.
- ✓ Approuvé le Projet Educatif Territorial entre la Ville de Melun, la Préfecture de Seine et Marne, la Direction Académique de Seine et Marne et la Caisse d'Allocations Familiales de Seine et Marne.
- ✓ Décidé d'adhérer, à compter du 1er octobre 2015, au socle de prestations en Ressources Humaines proposées par le Centre de Gestion de Seine-et-Marne aux Collectivités non affiliées.
- ✓ Créé sept emplois d'Agent de Maîtrise à temps complet au Tableau des Effectifs.
- ✓ Créé un emploi d'Adjoint Administratif Territorial de 2ème classe, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Créé un emploi d'Adjoint du Patrimoine de 2ème classe, à temps complet, au Tableau des Effectifs.
- ✓ Déposé un vœu pour le classement du Lycée Léonard de Vinci en Zone Urbaine Sensible.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire




Monsieur Gérard MILLET